



**PREFECTURE  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°78-2023-243

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2023

# Sommaire

## **DDT /**

78-2023-08-23-00008 - Arrêté portant nomination et désignation des membres de l'administration et du personnel au comité local d'action sociale des Yvelines (2 pages)

Page 3

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités / Direction**

78-2023-08-23-00009 - Arrêté du 23 août 2023 fixant la composition de la Formation Plénière du Conseil Médical des agents de la Fonction Publique Hospitalière des Yvelines (6 pages)

Page 6

78-2023-08-09-00004 - Arrêté du 9 août 2023 portant nomination du Docteur Hayder SADIK ABDULMUTALIB en tant que médecin agréé. (1 page)

Page 13

DDT

78-2023-08-23-00008

Arrêté portant nomination et désignation des  
membres de l'administration et du personnel au  
comité local d'action sociale des Yvelines

Arrêté n°DDT/SG/  
portant nomination et désignation des membres de l'administration  
et du personnel au comité local d'action sociale des Yvelines

La Directrice Départementale adjointe des Territoires des Yvelines par Intérim,

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.731-1 et suivants :

**Vu** le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

**Vu** l'arrêté du 9 octobre 2014 modifié relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale et aux comités locaux d'action sociale au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) et au ministère de la transition énergétique (MTE) ;

**Vu** l'arrêté cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

**Vu** le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du secrétariat d'État à la mer ;

**Vu** l'arrêté n°DDT/SG/19-010 du 21 décembre 2019 relatif à la création et à la composition du comité technique d'action sociale ;

**Vu** l'arrêté du 23 juin 2023 portant répartition des sièges des représentants des personnels au comité local d'action sociale des Yvelines ;

**Considérant** les nouvelles désignations formulées par le syndicat UNSA-CFDT et le syndicat FO ;

**Sur proposition** de la Directrice Départementale adjointe des Territoires des Yvelines par intérim ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les membres du comité local d'action sociale de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines sont désignés ainsi ;

**Un représentant de l'administration :**

Titulaire :  
Mme BLANC Sylvie  
Directrice Adjointe  
par intérim

Suppléant  
M. DORE Laurent  
Adjoint à la Directrice

**Un représentant représentant du service social**

M. HIRBEC Stéphane  
assistant du service social du travail par intérim DDT 78

**Six membres désignés au titre des organisations syndicales**

**représentants du Syndicat UNSA-CFDT**

4 sièges de titulaires et suppléants

Titulaires :  
M. LUCAS Olivier  
Mme FOUGERAT Hélène  
Mme SZABO Valérie  
Mme PIRES-VICENTE Sylvie

Suppléants :  
Mme DESPRET Sandra

**représentants du Syndicat FO**

2 sièges de titulaires et suppléants

Titulaires :  
Mme RAMOS Célia  
M. BORDIGNON Stéphane

Suppléants :  
Mme BERLAND Pascale  
Mme RATH Chloé

**Un représentant d'association reconnue comme œuvrant pour l'action sociale ministérielle au niveau local :**

Titulaire :  
M. BERTHIER Thierry

Suppléant :  
Mme AUBERVAL Dominique

**Article 2 :** L'arrêté DDT/SG/19-008 du 16 septembre 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale des territoires des Yvelines est abrogé.

**Article 3 :** La Directrice Départementale des Territoires Adjointe des Yvelines par Intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles le, **23 AOUT 2023**



**Sylvie BLANC**

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

78-2023-08-23-00009

Arrêté du 23 août 2023 fixant la composition de  
la Formation Plénière du Conseil Médical des  
agents de la Fonction Publique Hospitalière des  
Yvelines

**PREFET DES YVELINES**  
**Officier de la légion d'honneur,**  
**Commandeur de l'ordre national du mérite,**

**Direction Départementale**  
**de l'Emploi du Travail et**  
**des Solidarités**

**ARRETE N°**

**fixant la composition de la Formation Plénière du Conseil Médical  
des agents de la Fonction Publique Hospitalière des Yvelines**

- VU le Code de Santé Publique ;
- VU la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 modifiée portant réforme du code des pensions civiles et militaires ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires créant les Conseils de surveillance ;
- VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2022-857 du 07 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales et nationales de la fonction publique hospitalière;
- VU le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux conseils médicaux formation plénière des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2020 fixant la composition de la Commission de Réforme Départementale compétente à l'égard des agents de la Fonction Publique Hospitalière des Yvelines ;
- VU l'arrêté préfectoral du 20 juin 2022 portant désignation des médecins habilités à siéger au Conseil médical – formation Plénière et Restreinte ;
- VU la circulaire n° DHOS/RH3/2009/52 du 17 février 2009 relatif au décret 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux Conseil médical formation plénière et Conseil Médical Supérieur ;

- VU les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 fixant la composition des Commissions Administratives Paritaires Départementales de la Fonction Publique Hospitalière ;
- VU les listes émises par les partenaires sociaux de la fonction publique hospitalière désignant les personnes représentant les personnels en commission de réforme ;
- VU les candidatures des personnels de direction des établissements sanitaires et des établissements médico-sociaux ;
- VU les candidatures des conseils de surveillance pour représenter l'administration lors des conseils médicaux – Formation plénière ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Yvelines ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est institué dans le département des Yvelines pour les agents de la fonction publique hospitalière un conseil médical – formation Plénière composée comme suit :

### **I – PRESIDENT :**

Monsieur le Préfet ou son représentant

### **II – Au titre des Médecins membres du Conseil Médical siégeant en Plénière :**

#### **MEDECINE GENERALE**

##### **Titulaires**

Monsieur le Docteur Eric CHARDIN  
Monsieur le Docteur Michel COURTEAUD (Président)  
Madame le Docteur Janine PENOT

##### **Suppléants :**

Monsieur le Docteur Raphaël AMAR  
Monsieur le Docteur René JACOB-VSTLING  
Monsieur le Docteur Alain ROSTANE  
Monsieur le Docteur Gilles SEVESTRE  
Monsieur le Docteur Smail ABBAS  
Madame le Docteur Manuela-Claudia ARNAULT  
Monsieur le Docteur Ali Hamdane  
Monsieur le Docteur Eric MARCEL  
Monsieur le Docteur Thierry DARSE  
Monsieur le Docteur Baudouin FOY  
Monsieur le Docteur Jean Jacques GABARD  
Monsieur le Docteur Claude LEVILLAIN  
Monsieur le Docteur Patrick DEVILLE-CAVELLIN



### **III – Au titre des représentants du Personnel :**

#### **Au titre des représentants du personnel de Direction :**

##### **Titulaires**

Madame FRANCONY Marie  
Centre hospitalier de Mantes la Jolie

Monsieur CHABAGNO Faustin  
Centre Hospitalier de

##### **Suppléante**

Madame DELVAL LESEUR Joséphine  
Centre Hospitalier de

#### **ADMINISTRATIF A (N°3)**

##### **Titulaires**

##### **Suppléants**

#### **ADMINISTRATIF B (N° 6)**

##### **Titulaires**

CARION Céline (CGT)  
Hôpital de Mantes la Jolie

COUPET Sandrine (SUD SANTE SOCIAUX)  
Hôpital de Poissy st Germain

##### **Suppléantes**

GRIBIAS VENUS Patricia (CGT)  
Hôpital de Plaisir

VIMONT Frédéric (SUD SANTE  
SOCIAUX)  
Hôpital de Versailles

#### **ADMINISTRATIF C (N° 9)**

##### **Titulaires**

Virginie PAIN (CFDT)  
Ch le Vésinet

POINT Sébastien (SUD SANTE SOCIAUX)  
CH de Versailles

##### **Suppléantes**

ROUXEL Patricia (CFDT)  
CH Meulan/les Mureaux

BARUL Sonia (SUD SANTE SOCIAUX)  
CH Poissy St Germain

BRUNET Sabine (Sud Santé Sociaux)  
Ch de Poissy St Germain

### **SOIGNANT A (n°2)**

#### **Titulaires**

MOAL Brigitte (SUD SANTE SOCIAUX)  
CH de Versailles

BEAUGE Carole (CGT)  
CH de Plaisir

#### **Suppléantes**

MENSA Yann (SUD SANTE SOCIAUX)  
CH de Poissy St Germain

GUINEBERT Quentin (CGT)  
CH de Meulan les Mureaux

### **SOIGNANT B (N°5)**

#### **Titulaires**

CHAMPAS Loic (SUD SANTE SOCIAUX)  
CH de Plaisir

LE PAPE Corinne (CGT)  
CH de Plaisir

#### **Suppléants**

LOUIS Valérie (Sud Santé Sociaux)  
CH de Plaisir

SANTOS Hibelina (SUD SANTE  
SOCIAUX)  
CH de Poissy St Germain

WAKRIM Laila (CGT)  
CH de Meulan les Mureaux

### **SOIGNANT C (N°8)**

#### **Titulaires**

ZANON Sandrine (CGT)  
CH de Mantes la jolie

LADAME Delphine (SUD SANTE SOCIAUX)  
CH de Plaisir

#### **Suppléants**

DRASPA Frédéric (CGT)  
CH de Rambouillet

AUVINET Florence (SUD SANTE  
SOCIAUX)  
CH de Plaisir

DOS SANTOS Elisabeth (SUD SANTE  
SOCIAUX)  
CH Poissy St Germain

### **TECHNIQUE A (N° 1)**

#### **Titulaire**

BRULE Pascal (ACTEURS SANTE CFE CGC)

CH de Mantes la Jolie

LEGRAND Brice (ACTEURS SANTE CFE CGC)

CH de Plaisir

METAYER Bettina (ACTEURS SANTE CFE CGC)

CH de Poissy St Germain en Laye

BONVOISIN Olivier (ACTEURS SANTE CFE CGC)

CH de Plaisir

### **TECHNIQUE B (N° 4)**

#### **Titulaires**

GUILLOU Sophie (CGT)  
CH de Rambouillet

DE OLIVIERA Alexandre (SUD SANTE SOCIAUX)

CH de Plaisir

#### **Suppléants**

LAAOUISSID Boujema (CGT)  
CH de Meulan les Mureaux

BOURDET Marie (SUD SANTE SOCIAUX)  
CH de Plaisir

HAMEL Sylvie (SUD SANTE SOCIAUX)  
CH de Poissy St Germain

### **TECHNIQUE C (N° 7)**

#### **Titulaires**

HERAULT Cyrille (CGT)  
CH de Mantes la Jolie

CHARLES Thierry (SUD SANTE SOCIAUX)  
Ch de Plaisir

#### **Suppléants**

MATIC Aurélie (CGT)  
CH de Plaisir

AYEN Georges (SUD SANTE SOCIAUX)  
Ch de Versailles

YOUBI Nourredine (SUD SANTE SOCIAUX)

## SAGE FEMME (N° 10)

### Titulaire

### Suppléantes

**Article 2 :** Pour les pathologies relevant de sa compétence un médecin spécialiste pourra, sans voie délibérative, être associé aux travaux de la présente commission ;

**Article 3 :** Le mandat des personnes désignées prendra fin en même temps que les mandats ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été élus ou désignés. En cas de perte de la qualité pour siéger, de décès ou de démission d'un titulaire, son suppléant devient automatiquement titulaire.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 15 juillet 2020 fixant la composition de la Commission de Réforme Départementale compétente à l'égard des agents de la Fonction Publique Hospitalière des Yvelines, est abrogé.

**Article 5 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines et Monsieur le Directeur Départemental de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et ses Solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Montigny le Bretonneux, le **24 AOÛT 2023**

Le Préfet

Le secrétaire général

Victor DEVOUGE



Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

78-2023-08-09-00004

Arrêté du 9 août 2023 portant nomination du  
Docteur Hayder SADIK ABDULMUTALIB en tant  
que médecin agréé.



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRETE N°**

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES  
SOLIDARITES

*Le Préfet des Yvelines*  
Officier de la légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du  
mérite

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2021, fixant la liste des médecins agréés dans le département des Yvelines, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

VU le courrier du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Yvelines ;

VU l'avis émis par l'Union des Syndicats Médicaux des Yvelines ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Départemental ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Est nommé médecin agréé dans le département des Yvelines jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2024, date de l'expiration de l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2021 susvisé :


**Docteur Hayder SADIK ABDULMUTALIB**  
**Médecin en chirurgie orthopédique et traumatologie**  
**Clinique de la Région Mantaise**  
**23 Boulevard Duhamel**  
**78200 MANTES LA JOLIE**

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montigny le bretonneux  
le 09 août 2023

Le Préfet,

Le secrétaire général

  
Victor DEVOUGE